

Barrage de Villerest - Gestion des embâcles suite à la crue de novembre 2016

La crue de novembre 2016 a charrié une quantité importante de flottants jusqu'au barrage de Villerest. Ces derniers constituent, de par leur quantité et leur localisation, un risque dans le cadre de l'exploitation du barrage (blocage d'une vanne, par exemple), ainsi que pour l'aval en cas de déversement. Ils doivent, à ce titre, faire l'objet d'un enlèvement dans les meilleurs délais par l'exploitant du barrage.

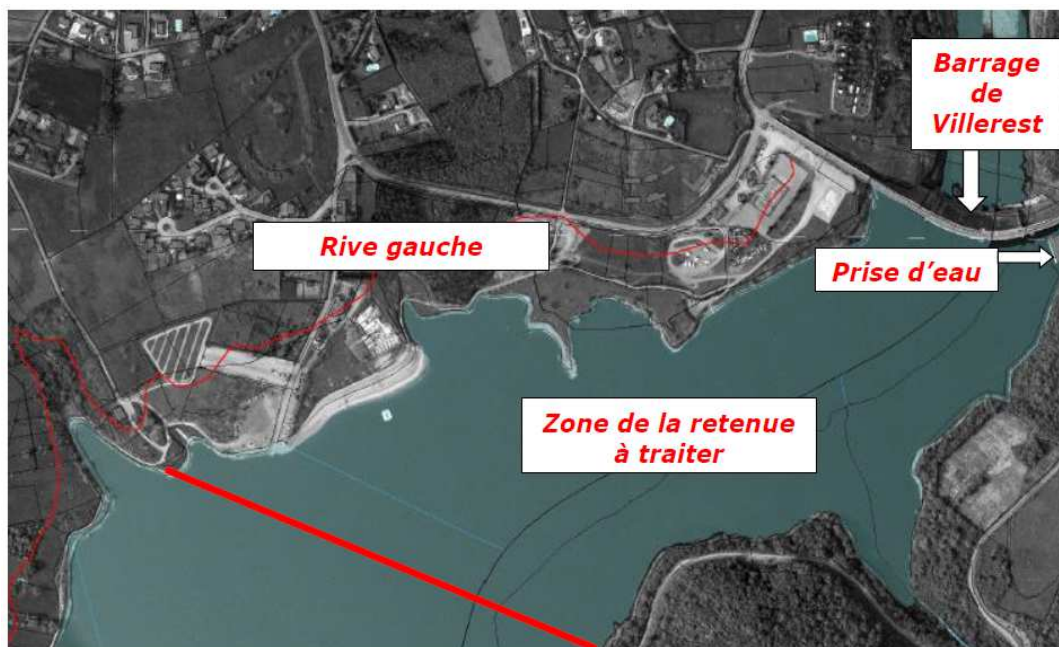


Au vu du caractère d'urgence avéré, l'Etablissement a engagé fin 2016 une procédure accélérée de consultation afin d'extraire ces matériaux.

La méthodologie d'intervention consiste à :

- amener, à l'aide d'un bateau pousseur, les flottants vers une zone d'enlèvement ;
- enlever les flottants à l'aide d'une grue ou d'un grappin et les déposer sur une aire de stockage ou dans des bennes, à l'aide du moyen de manutention défini par l'entreprise (grue + grappin ou autre technique proposée) ;
- transporter ces déchets (après tri sélectif) vers des filières appropriées : filière de déchets verts pour le bois et ses dérivés, décharge ou filière spécifique pour les déchets non recyclables, autre filière.

Il est prévu que ces travaux se déroulent fin février et permettent d'extraire les flottants dans la zone comprise entre le mur du barrage et la plage de Villerest.



Le coût de cette opération est estimé à un montant de l'ordre de 100 000 € TTC. En effet, le prix est amené à varier en fonction de la quantité de flottants qui sera réellement évacuée. A titre indicatif, le volume de déchets à extraire est actuellement estimé à 300 tonnes, dont 90% de végétaux (bois et branchages) et 10% de déchets divers (emballages plastiques, polystyrènes...).

Il est précisé que le coût réel de cette prestation intègre, pour l'Etablissement, le bénéfice de la valorisation des déchets dans les filières spécialisées. En effet, la rémunération de l'entreprise est déterminée par une part liée au traitement des déchets valorisables (70 € HT/tonne) qui est moitié moins chère que celle en lien avec les déchets non recyclables (140 € HT/tonne).